



Service Enfance

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS Année scolaire 2025-2026

Le service Enfance est un service municipal rattaché à la Direction des Solidarités, de la Santé et des Affaires Scolaires (D3S) de la Ville de Lescar. Madame la Maire de la Ville de Lescar en est le représentant légal. Il a pour vocation de proposer un programme d'animations pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, résidant sur la commune de Lescar et à l'extérieur.

Présentation générale :

ACCUEIL DE LOISIRS DU LIANA - 12 chemin du Liana - 64230 LESCAR

Téléphone : 05 59 81 57 37

E-mail : enfance@lescar.fr

Ouverture du secrétariat :

Petites vacances : 08h00 - 12h00 / 15h00 - 18h30.

Vacances d'été : 08h00 - 12h00 / 14h00 - 18h30.

Hors vacances scolaires :

- **Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :** 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00.
- **Le mercredi :** 08h00 - 12h00 / 15h00 - 18h00.

Accueil des enfants : Les mercredis et vacances scolaires.

Fermeture de l'Accueil de Loisirs : Samedi, dimanche, jours fériés et du vendredi 26/12/2025 au vendredi 02/01/2026 inclus.

Fonctionnement :

Déroulement de la journée et tarifs

MATERNELLES		ÉLÉMENTAIRES	
07h30 - 09h00	Accueil des enfants	07h30 - 09h00	Accueil des enfants
09h00 - 11h15	Activité(s) du matin	09h00 - 12h00	Activité(s) du matin
11h30 - 12h30	Repas puis sieste ou temps calme	12h30 - 13h30	Repas puis temps calme
A partir de 14h00 jusqu'à 16h30/17h	Activité(s) de l'après-midi	14h - 16h30/17h	Activité(s) de l'après-midi
	Goûter (Fourni par l'Accueil de Loisirs sauf si PAI Alimentaire)		Goûter (Fourni par l'Accueil de Loisirs sauf si PAI Alimentaire)
Mercredis scolaires : 16h30 - 18h30 Vacances scolaires : 17h00 - 18h30	Temps libre / Départ des enfants	Mercredis scolaires 16h30 - 18h30 Vacances scolaires : 17h00 - 18h30	Temps libre / Départ des enfants

TARIFS	LESCARIENS	NON LESCARIENS
Demi-journée	7,70 €	11,40 €
Demi-journée avec repas	12,90 €	19,00 €
Journée sans repas / Sortie journée	11,80 €	17,40 €
Journée avec repas	17,00 €	25,00 €

Les Lescariens dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 1800€ peuvent bénéficier d'une réduction communale. La remise communale est prise en compte sur production de l'attestation CAF. Elle doit être transmise obligatoirement à la régie centrale de la Mairie. Elle sera effective sur le mois de réception du document et sans effet rétroactif.



La CAF Béarn & Soule verse une subvention aux structures conventionnées tel l'Accueil de Loisirs de Lescar. En contrepartie, chaque structure applique un tarif préférentiel aux familles bénéficiaires. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter votre CAF.

Inscriptions, réservations et annulations

Contact :

- Service Enfance exclusivement (par e-mail, téléphone, auprès de la secrétaire ou de la direction).
- ou
- Portail famille Agora (<https://portalssl.agoraplus.fr/lescar>).

Délai :

Toute réservation ou annulation est soumise à un délai limite de 3 jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés), avant 9h00.

Ex : le mercredi avant 9h00 pour le lundi suivant, ...

Passé ce délai, conformément au règlement municipal, la demande de réservation ne pourra être prise en compte. A défaut de certificat médical fourni dans les 8 jours suivant l'absence, la prestation non effectuée sera facturée.

Le taux d'encadrement à respecter et le nombre de places disponibles dans les moyens de transports utilisés limitent notre capacité d'accueil. Les réservations sont donc ouvertes dans la limite des places disponibles.

Documents à fournir à l'inscription :

Dossier d'inscription dûment complété, daté et signé (pour les familles qui n'effectuent pas leurs réservations via leur compte famille Agora).

Pièces complémentaires à fournir (au service Enfance ou via le compte famille Agora) :

- Pour tous : livret de famille et carnet de vaccination.
- Pour les enfants concernés : Projet d'Accueil Individualisé, Fiche Individuelle Asthme, ordonnance, ...
- Pour les Lescariens : justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

La famille est tenue de signaler les informations relatives à la santé de l'enfant : régime et allergies alimentaires, PAI Alimentaire et Médical, traitement en cours, ... (au service Enfance ou via le compte famille Agora).

Programme d'activités

Les programmes des activités sont affichés sur les panneaux de l'Accueil de Loisirs réservés à cet effet, consultables sur le site www.lescar.fr ou disponibles auprès du service (enfance@lescar.fr / 05 59 81 57 37).

Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. Dans tous les cas, un programme de remplacement sera proposé.

Sorties journée :

Des sorties journée sont organisées une fois par semaine pendant les vacances scolaires (le vendredi) et certains mercredis scolaires. Sur ces journées, l'accueil à la demi-journée n'est pas possible.

Les familles doivent fournir un pique-nique froid dans un contenant isotherme.

Pour chaque sortie, la liste du matériel à apporter sera affichée sur les différents panneaux de l'Accueil de Loisirs réservés à cet effet et diffusée par e-mail.

L'organisation se réserve le droit de refuser des enfants si les quotas étaient atteints.

Tenue des enfants et matériel à apporter

La tenue des enfants doit être adaptée au programme ainsi qu'aux conditions météorologiques. Tenue confortable, de sport conseillée. Sont interdites : les chaussures ouvertes, tongs et claquettes. Marquage des vêtements et du matériel au nom de l'enfant conseillé.

Pour les journées à l'Accueil de Loisirs, prévoir un petit sac à dos à bretelles contenant :

- Casquette et crème solaire (selon la météo).
- Gourde identifiée au nom de l'enfant.

Pour les maternelles :

- Duvet / couverture pour la sieste.
- Change complet (pour les "accidents" des plus petits).
- Doudou (facultatif).

Aucune collation n'est donnée le matin. L'Accueil de Loisirs fournit le goûter de l'après-midi (*sauf si PAI Alimentaire*).

Fait à Lescar, le 17 juin 2025.